

EQUAL OPPORTUNITIES FOR WOMEN PROGRAM

PROGRAMME DE L'ÉGALITÉ D'ACCÈS À L'EMPLOI POUR LA FEMME

1980-81

Rationale/Explication

Le Ministère reconnaît la nécessité absolue d'avoir des femmes qualifiées aux plus hauts postes de cadre afin de pourvoir aux postes de direction.

Objective/Objectif

S'assurer que les femmes sont représentées dans le groupe SX et les groupes équivalents du Ministère.

Action Plans (Activities, Scheduling, Responsibility Centres)
Plans d'action (activités, échéanciers, centres de responsabilité)

L'exercice de consolidation actuellement en cours amènera la création d'une catégorie de la haute direction comprenant des agents de la Commission canadienne de l'emploi et de l'immigration, du Service des délégués commerciaux d'Industrie et Commerce et de l'ACDI; comme ce groupe n'a pas encore fait l'objet d'une définition en détail, il est difficile de prévoir avec précision la façon dont sa création touchera la proportion des femmes au niveau de la haute direction.

Le Ministère s'efforcera d'augmenter de 4 le nombre de femmes dans les postes de direction afin de mieux les préparer à des postes de la haute direction. Compte tenu du nombre limité d'avancements en 1979 (de PS-1 à PS-2 seulement) les nouvelles affectations à des postes de direction se feront vraisemblablement au niveau de directeur-adjoint et de chef de chancellerie.

Tant les programmes de formation que les affectations à des postes de direction dans le Service extérieur font partie du cycle annuel d'affectation.

Responsabilité: Direction de la gestion du personnel et
Section de l'affectation des agents

Evaluation Criteria/Critères d'évaluation

- Nombre de femmes occupant des postes de direction;
- nombre de femmes dans le groupe SX et les groupes équivalents.

Evaluation/Évaluation

Femmes occupant des postes de direction:

- une sous-secrétaire d'Etat adjointe
- cinq directrices (y compris une directrice par intérim)
- trois directrices adjointes
- cinq chefs de mission
- une femme de plus dans le groupe SX.